



# Note de département

**CML | N° 2021-I000030**

Décision du 27 septembre 2021

---

**Décision n° CML 2021-000030 du 27 septembre 2021  
portant délégation de signature de la Directrice de département Commercial [CML]  
à la Responsable des Ressources Humaines**

---

**La Directrice du département Commercial [CML],**

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2019-62 (Note générale) consentie le 4 octobre à la directrice du département Commercial [CML] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à Madame Camille ROYER, Responsable des Ressources Humaines, à l'effet de signer en son nom les actes suivants pris pour les besoins et dans le cadre de l'activité du département CML :

- Les contrats de travail des agents statutaires ou contractuels.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Camille ROYER-MORDACQ de donner délégation à :

- Madame Emmanuelle COURLY « chargée de gestion des ressources humaines »
- Madame Valérie MOUREY « chargée de gestion des ressources humaines »

à l'effet de signer en leurs noms tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 1 de la présente décision.



---

### Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 27 septembre 2021

Delphine NATHAN  
Directeur du département CML